

## Les Burundais de la Diaspora invités au scrutin législatif du 23 juillet

@rib News, 21/07/2010 | Bruxelles INVITATION AUX ELECTIONS DES DEPUTES VENDREDI 23 JUILLET

2010 L'Ambassade de la République du Burundi près les Etats du Benelux, le Royaume uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord ainsi que l'Union Européenne a l'honneur d'inviter les burundais remplissant les conditions des députés prévues le vendredi 23 juillet 2010. Les élections se dérouleront de 8h00 à 18h00 au siège de l'Ambassade du Burundi - Square Marie Louise, 46, 1000 Bruxelles.

I. DOCUMENTS A PRESENTER PAR L'ELECTEUR - La carte d'électeur ; - Une carte d'identité ou un document de séjour  
 PROCURATIONS Une personne ne peut être porteuse de plus d'une procuration. La procuration devra être accompagnée des photocopies des documents suivants: - La carte d'électeur de la personne mandataire  
 Un passeport burundais valide ou un laissez-passer tenant lieu de Passeport ; - Une carte d'identité ou un document de séjour

III. LISTE DES PARTIS POLITIQUES ET INDEPENDANTS CANDIDATS - Le Parti CNDD-FDD ; - Le Parti SAHWANYA FRODEBU « NYAKURI Iragi rya Ndadaye » ; - Le Parti PTD ; - Le Parti FROLINA ; - Le Parti UPRONA ; - La CELAT politiques favorables à la démocratie exprimées par des élections apaisées, libres et transparentes au Burundi : INKINZO SONOVI, PMP, PIEBU, PRP ; - Les Indépendants « DUKENEYE AMAHORO (liste Patrick HAMENYIMANA) L'Indépendant Dôo HAKIZIMANA. L'électeur votera pour la liste des candidats de sa circonscription d'origine. Il devra mentionner au verso du bulletin de vote le nom de la circonscription électorale pour laquelle il vote.

L'absence de cette mention engendrera la nullité du bulletin. Les circonscriptions d'origine correspondent aux provinces du Burundi. Les listes des candidats par circonscription électorale seront affichées au bureau de vote. Pour de plus amples informations, priez de consulter le site [www.ceniburundi.bi/](http://www.ceniburundi.bi/) Les représentants des partis politiques et des indépendants qui vont participer à ces élections sont priés de nous faire parvenir les listes de leurs mandataires avant l'ouverture du bureau de vote.

L'Ambassade du Burundi à Bruxelles saurait grâ à tout un chacun de bien vouloir diffuser cette information le plus largement possible. Fait à Bruxelles, le 20 juillet 2010 Laurent KAVAKURE Ambassadeur | Berlin COMMUNIQUE PORTANT DEROULEMENT DES ELECTIONS LEGISLATIVES PREVUES LE 23 JUILLET 2010

L'Ambassade de la République du Burundi à Berlin rappelle aux Burundais de la Diaspora qui relèvent de sa circonscription et autorisés à voter, que les élections législatives se dérouleront dans les Bureaux de l'Ambassade de Berlin Str n°36/ 10715 Berlin Les Bureaux de vote seront ouverts le 23 juillet 2010, de 9h00 à 17h00. 1. L'électeur présentera sa carte d'électeur et son passeport burundais valide au président du bureau de vote. 2. Vérification de la carte d'électeur et de la pièce d'identification (passeport) aura lieu puis le pointage sur la liste électorale. Ces documents seront ensuite remis aux membres de la table de charge. 3. Les bulletins portant l'emblème des partis ayant présenté des candidats seront déposés dans un lieu isolé pour favoriser le secret du vote. L'électeur se rendra dans l'isoloir et choisira le bulletin de vote de son parti. Il mettra alors ce bulletin dans l'enveloppe blanche. 4. L'électeur introduira l'enveloppe blanche dans l'urne. 5. La carte d'électeur sera estampillée, attestant ainsi que le concerné a voté. L'indiciaire sera mise sur l'ongle et sur une partie de l'index de la main gauche. 6. L'électeur quittera enfin le bureau avec sa carte d'électeur et sa pièce d'identification (passeport burundais).

New York ELECTIONS LEGISLATIVES DU 23 JUILLET 2010 A NEW YORK La Mission Permanente de la République du Burundi auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York, a l'honneur d'inviter la communauté burundaise résidant à New York et ses environs à exercer leur droit de vote lors des élections législatives prévues ce vendredi 23 juillet 2010 de 9H 00 à 17H 00 à la Mission Permanente du Burundi sise au 336 East, 45th Street, 12 Floor, New York, New York.

L'électeur devra préalablement exhiber un document d'identification personnelle et son rattachement à l'inscription au rôle d'électeur par procureur sera accepté. Pour les Burundais qui ne se sont pas inscrits au rôle d'électeur, ils auront l'occasion de le faire le jour même du scrutin sur présentation des documents suivants :

- Passeport burundais valide  
 - Laissez-passer tenant lieu de passeport  
 - Une carte consulaire tenant lieu de passeport  
 - Une attestation tenant lieu de passeport La Mission Permanente de la République du Burundi auprès des Nations Unies voudrait également attirer l'attention des candidats électeurs que l'Arrêté No 032/CENI du 19 juillet 2010 portant mesures spéciales pour le

scrutin, scrutin législatif prévu le 23 juillet 2010 stipule que : Article 1 : Pour les élections législatives, les Burundais résidant hors du pays votent pour les listes des candidats de leur circonscription électorale d'origine. Article 2 : Lors du vote, tout électeur burundais résidant à l'étranger doit mentionner au verso du bulletin de vote le nom de la circonscription électorale pour laquelle il vote. Les circonscriptions d'origine correspondent aux provinces du Burundi : Bubanza, Bujumbura, Mairie de Bujumbura, Bururi, Cankuzo, Cibitoke, Gitega, Karusi, Kayanza, Kirundo, Makamba, Muramvya, Muyinga, Mwaro, Ngozi, Rutana et Ruyigi.

L'absence de cette mention engendre la nullité du bulletin. Les Partis politiques et Indépendants qui vont participer aux élections susmentionnées sont les suivants: 1. Le Parti CNDD-FDD a présenté des listes de candidats dans toutes les provinces. 2. Le Parti Sahwanya FRODEBU - Nyakuri Iragi rya NDADAYE a présenté des listes de candidats dans toutes les provinces. 3. Le Parti UPRONA a présenté des listes de candidats dans toutes les provinces. 4. Le Parti Kaze-FDD a présenté des listes de candidats dans 6 provinces, à savoir : Kayanza, Muramvya, Bururi, Bubanza, Makamba et Mairie. 5. Le Parti PTD a présenté des listes de candidats dans 4 provinces : Mairie, Muyinga, Kayanza et Bururi. 6. Le parti FROLINA a présenté sa liste de candidats dans une province : Bururi. 7. Le Candidat Indépendant HAMENYIMANA Patrick a présenté sa liste de candidats dans une province : de Bururi. 8. Le Candidat Indépendant HAKIZIMANA Dôogratias a présenté sa liste de candidats dans une province : Muramvya. 9. La coalition des partis politiques favorables à la démocratie exprimées par des élections apaisées, libres et transparentes au Burundi, « CELAT-HUMURA » a présenté des listes de candidats dans toutes les provinces.

La Mission Permanente de la République du Burundi auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York saisit cette occasion pour demander l'assistance de tout un chacun pour une large diffusion du présent communiqué. Pour plus de détails, priez de consulter

l'assistance de tout un chacun pour une large diffusion du présent communiqué. Pour plus de détails, priez de consulter

l'assistance de tout un chacun pour une large diffusion du présent communiqué. Pour plus de détails, priez de consulter

reprendre le site Web de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) à l'adresse suivante:  
www.ceniburundi.bi  
Fait à New York, le 21 juillet 2010  
Ambassadeur Zacharie GAHUTU, Représentant Permanent